

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du jeudi 25 mars 2021

Étaient présents: Michel LAFONT, Rodolphe GUILLAUMONT, Géraldine HERMAN, Éric DAVID, Sonia STENGEL

Absents excusés : Julien GAUCHARD, Cyril COURRIOUX, Catherine DOMENICHINI
Max GALLON, Romain MEYER

Procuration : Julien Gauchard donne pouvoir à Sonia Stengel, Cyril Courrioux donne pouvoir à Géraldine Herman, Catherine Domenichini donne pouvoir à Rodolphe Guillaumeont, Romain Meyer donne pouvoir à Michel Lafont

Secrétaire de séance : Rodolphe GUILLAUMONT

Ouverture de la séance du conseil à 18H00

Avant de débiter les questions prévues à l'ordre du jour, le maire propose à l'assemblée que la séance se déroule à huis clos. En effet en raison du couvre-feu et des mesures sanitaires, le public ne peut assister à la séance et la commune n'a pas les moyens techniques de diffuser la réunion par des moyens de communication audiovisuelle.

A l'unanimité le conseil municipal accepte que la séance se déroule à huis clos.

- 1) Ancienne Eglise – 2nde tranche de restauration : autorisation donnée au maire de signer les marchés

Le maire fait part au conseil municipal du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre le 11 mars 2021,

Attribution et signature des marchés TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les lots 1, 2, 5 et 6 du marché TRAVAUX aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessous et autorise le maire à signer les marchés publics correspondants. Les lots 3, 4 et 7 déclarés infructueux, feront l'objet, vu leur montant, de demandes de devis auprès des entreprises

N° Lot	Objet	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre/ Maçonnerie / taille de pierre, façades	VIVIAN & CIE 26 avenue André Roussin 13016 MARSEILLE	256 727,90 €
2	Serrurerie	Ferronnerie Yanick SANCHEZ 315 rue André Boulle ZI Bruèges Nord 30100 ALES	6 630,00 €
5	Décors peints	Sylvie MAZILLIER 104 rue Translatour 30670 Aigues-vives	46 800,00 €
6	Electricité	EURL Electricité LECLERCQ 420 Chemin de la Flesque 30700 Montaren et Saint-Médiars	20 585,80 €

Attribution et signature du marché FOUILLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le marché FOUILLES à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), sise 121 rue d'Alésia, CS 2007, 75685 Paris Cedex 14 pour un montant de :

- Hors option : 118 655,76 € HT
- Option 1 : 6 668,95 € HT

Au-delà du nombre de 20 sépultures estimées pour la tranche ferme, une tranche conditionnelle pour la fouille de 5 tombes supplémentaires au total pourra être prévue, sur demande du Service régional de l'archéologie, régulièrement tenu au courant des découvertes. Cette fouille pourra ainsi compléter si besoin l'échantillonnage initial.

- Option 2 : 20 823,15 € HT

En cas de vestiges plus complexes ou totalement ignorés lors du diagnostic, une tranche conditionnelle, engagée après accord du Service régional de l'archéologie, permettra de prolonger à équipe constante l'opération de terrain (et proportionnellement le temps de la phase post-fouille), pour une durée maximale de 0,5 mois supplémentaire. Celle-ci sera engagée pendant la durée de la tranche ferme.

Le maire est autorisé à signer le marché public correspondant

Sélection des candidatures pour le marché VITRAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité, décide de retenir les trois candidatures suivantes :

- L'Atelier de création des vitraux représenté par Jean-Jacques Fanjat, Maryline Monel et Mélanie Faucher / Lyon
- Thierry Boissel / Munich
- Udo Zembok / Menton

Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce concours. Le maire précise que les primes allouées aux candidats invités à concourir – 5 000 € par candidat - sont prévues au budget primitif 2021

Clôture du conseil à 18H16

Le secrétaire de séance,
Rodolphe Guillaumont

